



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 21 décembre 2016

**DELIBERATION N° 201/12/2016 : LABEL "LOCATION CONFIANCE" : ATTRIBUTION DU LABEL
ET VERSEMENT DE LA PRIME**

L'an deux mille seize, le mercredi 21 décembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 15 décembre 2016.

Présents Titulaires : 37

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Philippe FRANCOIS, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Véronique MALY, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 8

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE à Marie-Claude BERLY, Roger CATUSSE à Francis LABRUYERE, Didier CLAMENS à Alain ABADIE, Alain CRIVELLA à Christian PEREZ, Daniel DONADIO à Rodolphe PORTOLES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Sophie LARAN à Pierre-Antoine LEVI, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT.

Absents Excusés : 6

Mesdames, Messieurs, Pauline BLANC, Marc BOURDONCLE, Alain GABACH, Gérard ROUTIER, Isabelle SOULAYRES, Thierry VIALON.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PEREZ

Monsieur Pierre BONNEFOUS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le label « Location Confiance », mis en place par délibération du 27 novembre 2009, dont le montant de prime a été révisé lors de l'approbation du Programme d'Action Territorial 2015 et confirmé par celui de 2016, a pour but de développer l'offre de logement locatif social en parc privé. Le Grand Montauban Communauté d'Agglomération délivre une prime de 1 000 € aux propriétaires louant leur logement conforme aux critères de ce Label.

Cette conformité consiste, après diagnostic technique, au respect des critères de qualité de logement, au plafonnement des loyers et à des plafonds de ressources des locataires.

Le Label « Location confiance » une fois attribué prend la forme d'une convention de labellisation entre le propriétaire et le Grand Montauban.

Il est proposé d'accorder le Label et une subvention au dossier suivant :

PROPRIETAIRE	ADRESSE LOGEMENT LOCATIF	SUBVENTION ACCORDEE
M. TAPIE Guillaume	141 Avenue Aristide Briand 2ème étage 82000 Montauban	1 000 €

Le montant total des subventions accordées s'élève à : 1 000 €.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 14 décembre 2016, il vous est proposé de bien vouloir :

- attribuer le Label « Location Confiance » au dossier présenté par M. TAPIE Guillaume en autorisant Madame la Présidente à signer la Convention,
- accepter de verser la subvention accordée au titre du Label « Location Confiance ».

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire décide :

- d'attribuer le Label « Location Confiance » au dossier présenté par M. TAPIE Guillaume en autorisant Madame la Présidente à signer la Convention,
- d'accepter de verser la subvention accordée au titre du Label « Location Confiance ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

23 DEC. 2016

De sa publication le :

23 DEC. 2016

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 22 décembre 2016

La Présidente,
Brigitte BAREGES

